



L'ÉTHIQUE NON ESCLAVAGISTE DE LA TRAITE DES ENFANTS DANS LE SUD-BÉNIN : FAIT DE SOCIALISATION OU D'EXPLOITATION HUMAINE ?

THE NON-SLAVERY ETHICS OF CHILD TRAFFICKING IN SOUTH BENIN: SOCIALIZATION OR HUMAN EXPLOITATION?

¹ CHABI IMOROU Azizou

¹Maître-Assistant des Universités (CAMES), Département de Sociologie-Anthropologie (DS-A), Université d'Abomey-Calavi (UAC), ciazizou@yahoo.fr

CHABI Imorou Azizou, L'éthique non esclavagiste de la traite des enfants dans le Sud-Bénin : fait de socialisation ou d'exploitation humaine ?, *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé* 3 (6), 187-204 [En ligne] 2020, mis en ligne le 31 Décembre 2020, consulté le 2021-01-10 20:48:34, URL: <https://retssa-ci.com/index.php?page=detail&k=119>

Résumé

Situé en Afrique de l'Ouest francophone, le Bénin a souvent été cité par nombre d'observateurs et de structures de protection ou de sauvegarde de l'enfance, comme l'un des pays où sévit « la traite des enfants » sous toutes ses formes. Face à ce phénomène, les actions de répression des pouvoirs publics de même que les nombreuses sensibilisations menées par les ONGs nationales ou internationales n'ont enregistré que très peu de succès. Ce faible succès noté dans le champ de la protection est lié à une compréhension peu profonde des mécanismes d'une pratique aux origines très anciennes. Cet article tire sa source d'une recherche sur les fondements des causes structurelles du phénomène de la traite des enfants menée dans huit (08) communes de la

partie méridionale du Bénin. L'objectif visé est de comprendre le phénomène en procédant à une analyse fine des logiques et représentations qui y sont liées. Les données utilisées sont issues de recherches empiriques de type ethnographique (observations, interviews, études de cas) analysées sous le prisme de l'approche systémique et stratégique. Cette étude démontre que, parmi les différentes formes de « traite des enfants », il y a des formes socialement tolérées qui tirent leur fondement dans des logiques de socialisation de l'enfant ou de renforcement de lien familial au sein des communautés. Dans ce contexte, plusieurs pratiques liées à la traite des enfants obéissent à des rationalités non esclavagistes qui ne s'inscrivent nullement dans un esprit d'exploitation de l'enfant.

Mots clés : Bénin, inégalités, logiques sociales, socialisation, traite des enfants

Abstract

Located in French-speaking West Africa, Benin has often been cited by many observers and child protection or safeguard structures as one of the countries where "child trafficking" in all its forms is rampant. Faced with this phenomenon, the repressive actions of the

public authorities as well as the numerous awareness-raising campaigns carried out by national and international NGOs have met with very little success. This limited success in the field of protection is linked to a shallow understanding of the mechanisms of a practice with very ancient origins. This article is based on research on the foundations of the structural causes of the phenomenon of child trafficking conducted in eight (08) communes in the southern part of Benin. The objective is to understand the phenomenon by carrying out a fine analysis of the logics and representations related to it. The data used is derived from empirical research of ethnographic type (observations, interviews, case studies) analyzed under the prism of the systemic and strategic approach. This study shows that, among the different forms of "child trafficking", there are socially tolerated forms that are based on the logic of socialization of the child or the strengthening of family bonds within communities. In this context, several practices related to child trafficking obey non-slavery rationalities that are in no way part of a spirit of child exploitation

Key words: Benin, Child trafficking, Inequalities, Social logics, Socialization

INTRODUCTION

En Afrique de l'Ouest, la traite des enfants met en relation les Etats qui nourrissent principalement les flux de la main-d'œuvre infantile d'une part, et des échanges à la fois internes et transfrontaliers d'autre part. Dans les faits, ce sont les filières nationales qui acheminent les enfants des zones rurales vers les principaux centres urbains littoraux à partir desquels s'opère leur transfert vers la destination finale : le Gabon, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo (S. Loungou, 2003a, p. 487 ; S. Loungou, 2003b p. 260).

Au premier rang d'entre eux se placent le Bénin et le Togo qui monopolisent respectivement 52

% et 43 % de la main-d'œuvre infantile (M. Smeets et A. Bissielo, 2002, p.489).

En effet, le phénomène du placement d'enfants existe depuis longtemps au Bénin. Dans certaines sociétés béninoises, la circulation des enfants dans plusieurs familles était courante. Cependant, depuis quelques temps, cette pratique socio-culturelle de placement s'est transformée en abus et en exploitation sexuelle (C. Gnimadi et al., 2000, p.12).

Selon le protocole des Nations Unies signé à Palerme en 2000, la traite d'enfant est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne de moins de 18 ans à des fins d'exploitation. Et ce, même dans le cas où la victime a donné son consentement et qu'il n'y a eu aucune menace, l'utilisation de la violence ou autres formes coercitives. De même, l'analyse de la situation des enfants au Bénin en 2017 (cf. UNICEF, 2017 p.10) montre que le phénomène du travail des enfants est également en nette aggravation par rapport à 2008 avec plus d'un enfant sur deux (52,5%) impliqué dans le travail des enfants et près de quatre sur dix d'entre eux (40%) travaillent dans des conditions dangereuses. Les départements les plus touchés par ce phénomène sont le Couffo (82%), le Plateau (68%), l'Alibori (62%) et le Borgou (60%). En dehors des travaux domestiques familiaux traditionnels (travaux ménagers, petits travaux agricoles...), les enfants sont employés comme domestiques à domicile, pour faire du petit commerce ou sont sous-traités pour de gros travaux (agriculture, exploitation des mines) au Bénin ou dans les pays voisins (UNICEF, 2017, p.9). En effet, si les facteurs socio-culturels fournissent des éléments d'explication de la traite des enfants, le désengagement de l'Etat du secteur productif et des compressions dans les effectifs de la fonction publique, se sont en fait révélés totalement inadaptés aux réalités économiques ouest-africaines (BIT, 1993, p.275), suscitant même l'accroissement de la pauvreté dans de larges couches de la population. Mais comment comprendre que bien des disparités sociales, culturelles,

économiques, politiques influencent-elles la traite des enfants dans l'arène sociale méridionale du Bénin ?

Le présent article qui se focalise sur une recherche de type socio-anthropologique vise à comprendre les causes structurelles et profondes de la traite des enfants. Il identifie et analyse les logiques et représentations des acteurs sur le phénomène tel qu'il est pratiqué, vécu et organisé.

1. DONNEES ET METHODES

1.1. Sites d'investigation

Les sites ayant fait l'objet d'investigation se situent dans la partie méridionale du Bénin. Il s'agit initialement des communes voisines d'Allada et de Zè qui ont été retenues pour mener les enquêtes. Ces deux localités appartiennent à la même aire socio-culturelle composée de communautés Aïzo qui sont des sociétés patriarcales hiérarchisées et stratifiées. On distingue la classe des princes dont est issue le roi, la classe des notables d'où sortent les ministres sont issus, la classe des sages constituée des chefs de collectivités, le clergé constitué du féticheur en chef et ses disciples, les courtisans du roi (les autres personnages qui ont accès à la cour), la classe des paysans, etc. Au niveau familial, les Aïzo sont constitués de communautés à dominance polygamique avec une forte autorité du père qui est le chef de famille. Le droit d'aînesse y est également prépondérant (cf. Mission de Décentralisation, 2006, p.18)

De par l'organisation familiale, la division du travail révèle une présence active des femmes et des enfants dans la production familiale. Toutes les activités autour de la production incombent aux femmes : la vente, la conservation, la transformation, etc. Quant à l'agriculture dans la commune, elle concerne aussi bien les hommes, les femmes que les enfants. Les femmes constituent les piliers des ménages. Ce sont elles

qui ont à charge les dépenses quotidiennes et la scolarisation des enfants.

Cependant, il faut préciser que la nécessité d'investiguer les différentes trajectoires des enfants victimes de traite nous a amené à faire quelques investigations dans d'autres communes notamment communes d'Abomey-Calavi, d'Akpro-Missérété et de Pobè avec lesquels les communautés Aïzo entretiennent d'intenses rapports d'échanges et de déplacement d'enfants.

1.2. Démarche de collecte des données

La démarche méthodologique adoptée est centrée sur les méthodes de recherche en sciences sociales appliquées à la sociologie compréhensive de Max Weber (1963, p.130). Elle est essentiellement qualitative et tourne autour d'une combinaison de phases et techniques de recherche. Une première phase a été consacrée à la consultation de la documentation scientifique ainsi que de la littérature grise (rapport de consultation, rapports d'activités, documents de projets, etc.) relative à la mise en œuvre de la politique et stratégie nationale de protection de l'enfance au Bénin.

Une seconde phase a été consacrée aux travaux de terrain faite d'enquête de type ECRIS (Enquête rapide d'identification des conflits et groupes stratégiques) conçue par T. Bierschenk et J-P. Olivier de Sardan (1997, p.5). Cette démarche nous a paru plus indiquée parce qu'elle nous éloigne des sentiers consensuels que nous offrent les théâtralisations sur les sujets sensibles et moralement chargés tels que ceux de la traite et l'exploitation des enfants. A travers l'identification des groupes stratégiques, la démarche ECRIS a permis de répertorier les conflits qui traversent le champ complexe des droits des enfants et toutes les dynamiques sociales et politiques que les actions des organisations non gouvernementales (ONG) ont engendrées dans leurs différents milieux d'intervention autour de ces problématiques. L'objectif est ici de produire

L'éthique non esclavagiste de la traite des enfants dans le sud-bénin : fait de socialisation ou d'exploitation humaine ?

des données fines de terrain à partir d'entretiens individuels approfondis avec des acteurs clés notamment les enfants victimes, les intermédiaires de traite des enfants, les acteurs institutionnels et les personnes ressources (cf. tableau n°1). De même, trois entretiens de groupe (*focus group discussion*) ont été organisés avec les enfants vivant dans les centres de protection de l'enfance en présence des responsables de ces centres. Ainsi, un premier focus group a eu lieu le 12 décembre 2019 à la « Maison de l'espérance » située au quartier Hindé à Cotonou avec un groupe de huit (8) enfants d'âge compris entre 9 et 11 ans (5 filles et 3 garçons). Un deuxième entretien de groupe a eu lieu le 13 décembre au centre de protection « SOS Vidomègon » situé dans l'enceinte du grand marché de Dantokpa avec 13 filles âgées de 11 à 15 ans. Enfin un troisième entretien de groupe a eu lieu le 15 décembre au « foyer Laura Vicuna » à Zogbo (Cotonou) avec six (6) enfants (5 filles et un seul garçon) d'âge compris entre 10 et 15 ans. Au cours de ces entretiens, les échanges structurés autour d'un guide d'entretien ont

porté sur leurs conditions de vie dans leur famille d'origine, leur trajectoire depuis le milieu familial jusqu'au centre d'accueil ainsi que leur expérience avec le centre d'accueil. Hormis les entretiens individuels et de groupes nous avons effectué sur le terrain quelques observations sociologiques notamment dans les lieux de travail ou de vie de certains enfants : les ateliers d'apprentissage, les marchés urbains (Dantokpa et Gbogbanou notamment), les chantiers de construction de bâtiment, etc. Une grille d'observation détaillée a été utilisée à cet effet.

Par ailleurs, il convient de préciser que cette étude est essentiellement qualitative. La méthode d'échantillonnage choisie est non probabiliste et basée sur deux techniques : celle du choix raisonné et celle par boule de neige. Quant aux enfants interrogés lors des focus group, ils ont été identifiés par les responsables du centre sur la base de consentement préalable. Au total, quatre-vingt-deux (82) personnes ont été interrogées comme indiqué dans le tableau n°1.

Tableau n°1 : Nombre de personnes interviewées

Catégorie de cible	Effectif
Enfants victimes de traite	28
Parents (<i>géniteurs, oncle ou tante</i>)	09
Intermédiaires (<i>amis ou autre connaissance de la famille ou conducteurs de taxis</i>)	06
Acteurs institutionnels et autres personnes ressources (<i>agents des centres de protection sociale, responsable de centre d'accueil et de sauvegarde, animateurs d'ONG</i>)	12
Enfants pris en charge dans les centres d'accueil et de sauvegarde (<i>focus group</i>)	27
Total	82

1.3. Méthodes de traitement et d'analyse des données

Les données recueillies sur le terrain ont fait l'objet d'analyse spécifique. Les données issues de la documentation ont fait l'objet d'une

thématisation et de regroupement suivant les thèses défendues par les auteurs. Quant aux données issues des entretiens, elles ont été transcrites, thématiques, recoupées puis triangulées. Ainsi le contenu des discours tenus par les informateurs a été analysé sous l'angle de la sociologie compréhensive de Max Weber

(1963, p.28) et de l'approche systémique et stratégique de Crozier et *al.*, (1977, p.101). Ainsi, les pratiques et représentations qui sont liées à la traite des enfants et qui obéissent à des logiques de socialisation de l'enfant sont présentées et discutées. Les données d'observations ont été utilisées pour compléter et décrire les situations concrètes du terrain.

2. RESULTATS

2.1. Le visage de la traite des enfants : origines historiques et mécanismes

Dans la partie méridionale du Bénin, il existe quelques convergences dans le « visage » de la traite des enfants. D'une part, dans l'histoire des communautés car celles-ci ont, de façon très anodine, eu des expériences assez semblables de traite des enfants. D'autre part, le phénomène s'est observé dans un environnement économique attrayant qui motive les candidats à la traite.

L'histoire de la partie méridionale du Bénin permet de dire que la traite des enfants, qui constitue une pratique assez courante, n'est pas un phénomène nouveau. Dans cette partie du Bénin qui a été la porte de contact avec l'occident, l'expérimentation de la traite des enfants avait déjà commencé au cours de la période coloniale. C'est en effet au cours de cette période que les missionnaires et les fonctionnaires en provenance de la métropole ont souvent eu recours à des pratiques peu éloignées de celles qui prévalent de nos jours au phénomène de traite. Les missionnaires tout comme les colons qui leur ont succédé ont souvent recruté des enfants dans le but d'assurer soit leur évangélisation ou leur scolarisation. Ces enfants quittaient le domicile de leurs parents pour s'installer vers les tuteurs blancs qui se chargeaient de leur donner une éducation qui était à peine soutenue localement : l'apprentissage du Français. Mais à côté de cette éducation, ceux-ci devaient servir d'interprète ou de garçons de course au domicile de leurs

maîtres qui n'hésitent pas à solliciter leur assistance sous toutes les formes. A cette époque, les enfants qui avaient réussi sont ceux qui ont été confiés aux « blancs » qui leur avaient donné une éducation à la fois religieuse et scolaire :

« ...Pendant la période coloniale, les missionnaires blancs prenaient aussi des enfants chez nous pour leurs petits travaux. Ces enfants étaient enviés par leurs pairs parce qu'ils s'habillaient et mangeaient avec beaucoup de luxe. Ils vivaient aussi dans un bon cadre, ce que presque tous les parents souhaitaient pour leurs enfants... »
(Entretien avec K. T. enseignant à la retraite à Gomè Sota, Akpro Misséréty, 8/12/2019).

C'est ainsi que toute une génération de cadres dahoméens de l'époque sont passés par cette trajectoire qu'ils aiment souvent citer en modèle aux générations actuelles. Bien que ces pratiques ne relèvent pas de la traite à proprement parler, du moins telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, les populations s'en sont appropriées au lendemain des indépendances lorsque de nombreux enfants pour étudier devaient quitter leurs parents des villages pour s'établir dans des internats ou chez des tuteurs résidant en ville. L'usage de ces déplacements a donné le sentiment que pour réussir, les enfants dont les chances scolaires étaient réduites pouvaient se rattraper ailleurs chez un tuteur. On retrouve aujourd'hui de nombreuses survivances de cette perception.

Le fait que les enfants ayant quitté leurs parents pour vivre chez les blancs avaient des chances de réussir (apprendre le français pour devenir des alliés de l'entreprise coloniale), pratique largement acceptée et encouragée, s'est poursuivi au lendemain de l'indépendance. Désormais, l'enfant "réussi" est celui qui a pu se déplacer de sa campagne pour s'établir ailleurs, là où il a dû vivre de nombreuses autres expériences et découvertes qui ont fait de lui un

L'éthique non esclavagiste de la traite des enfants dans le sud-bénin : fait de socialisation ou d'exploitation humaine ?

évolué, un émancipé ou un civilisé (« é houn nounkoun »).

A côté de ces pratiques liées au système colonial, les liens qui unissaient les communautés entre elles favorisaient les déplacements des enfants d'une famille à l'autre. Ces déplacements se faisaient le plus souvent à l'intérieur du même village, les mouvements en dehors du village étant beaucoup plus limités à de rares cas, notamment quand la situation de l'enfant l'exigeait comme les cas de maladie de l'enfant, les déplacements ou décès d'un ou des deux parents.

Dans les deux cas, il s'agissait généralement de déplacements intra-communautaires qui transcendaient les frontières des actuels Etats. Ainsi, que ce soit chez les Aïzo d'Allada, les Toffins de So-Ava, les Yoruba de Pobè où encore les Mina de Bopa les parents n'envoyaient et n'adoptaient d'enfant qu'à l'intérieur de leur communauté qui peut s'étendre bien au-delà de leurs frontières nationales (au Nigéria ou au Togo). De ce fait, le traitement réservé aux enfants des différentes familles ou à l'ensemble des enfants à charge n'était pas différent comme le souligne un enquêteur :

« on ne faisait pas la différence entre l'enfant placé et l'enfant de la famille »

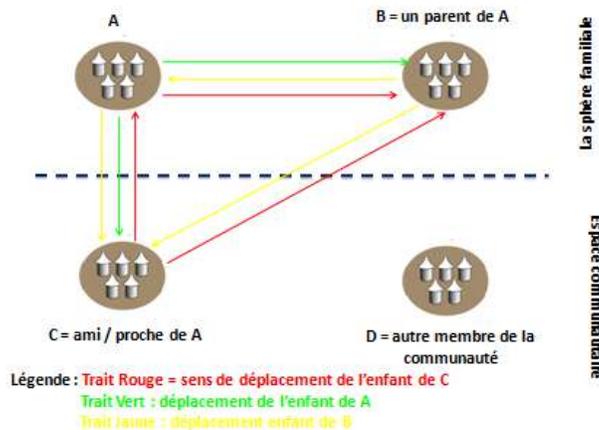
d'accueil. La maltraitance avait toujours existé mais, les enfants s'y plaisaient parce que tous les enfants étaient traités de la même manière ».

(Entretien avec Mme Damienne, Elue locale à Allada, 11/ 12/ 2019).

Il faut relever toutefois le cas assez particulier en pays Aïzo, où les enfants étaient utilisés sous forme de « procuration » devant assurer le paiement d'une dette restée impayée par un parent. Dans ce cas, l'enfant gardé en procuration devait servir de main d'œuvre auprès du créancier de la famille jusqu'à concurrence de la somme due.

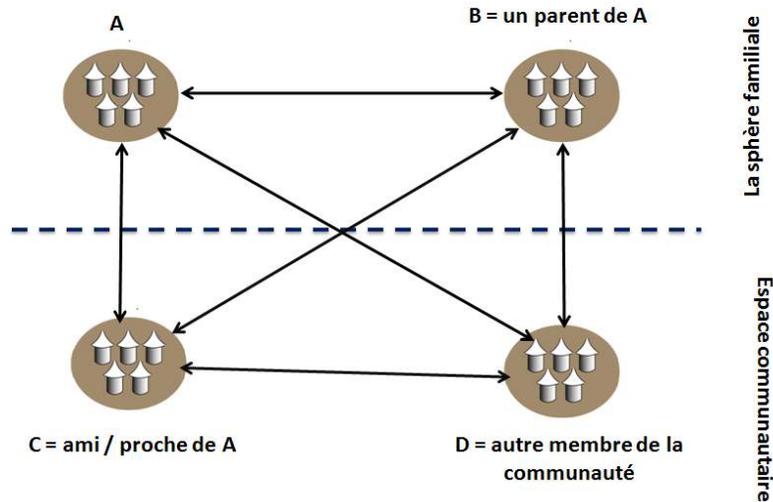
Ces pratiques observées au temps colonial se sont poursuivies au lendemain des indépendances avec l'arrivée aux affaires de cadres et évolués dahoméens qui eux avaient déjà expérimenté les bienfaits de leur séjour hors du cercle parental. Ces derniers ne s'opposent nullement pas aux sollicitations de leurs parents qui voyaient en eux des personnes capables de les aider dans l'éducation de leurs enfants. C'est l'évolution progressive de ces pratiques qui a ouvert les pistes de la traite des enfants. La figure n°1 résume la mobilité traditionnelle des enfants. Cette mobilité se déroulait entre les deux principales sphères du système social : la famille et la communauté.

Figure n°1 : Le triangle de la mobilité traditionnelle des enfants



Source : Données d'enquête, 2019

Figure n°2 : la mobilité des enfants aujourd'hui : l'échange généralisée



Source : Données d'enquête, 2019

2.2. Les différentes figures de la traite

✓ La « domestique »

L'observation empirique permet de constater qu'en matière de traite des enfants, les pratiques ne sont pas les mêmes. Les différentes formes de traite qui ressortent des terrains respectifs peuvent être regroupées en deux grandes catégories. Il y a d'un côté des formes ordinaires de traite d'enfants qui relèvent du banal, du « normal » et qui sont tolérées voire acceptées par les communautés. Il y a à côté de ces pratiques ordinaires, celles qui sont décriées et qui font l'objet de dénonciation.

2.2.1. Les formes banales et socialement tolérées

Les formes courantes de traite s'opèrent à partir de quelques pratiques quotidiennes qui sont largement tolérées par les communautés rencontrées. Les observations et les études de cas constatées dans les différentes localités investiguées permettent de les regrouper en cinq (05) formes banales. Ces formes de traite sont vécues comme relevant de l'ordinaire, de pratiques omniprésentes dans le quotidien de plusieurs ménages.

Chaque couple de fonctionnaires, chaque ménage a « sa domestique » qui l'aide dans les activités ménagères du foyer. Dans les villes, le recours aux domestiques est quasi incontournable en raison de l'importance des tâches quotidiennes du foyer que doivent accomplir seules les épouses dans le cadre d'une division sociale du travail qui confère à la femme les activités domestiques. Celles-ci peuvent alors vaquer à d'autres activités rémunératrices sans courir le risque d'une désorganisation du travail domestique nécessaire à sa vie de couple : cuisine, ménage, petites courses. De l'avis des femmes patronnes de domestique, celles-ci préfèrent généralement de petites filles âgées de moins de 12 ans, qui sont les plus faciles à soumettre aux ordres sans aucun risque de les voir transformé en véritables « co-épouses ». Au-delà de cet âge, elles sont unanimes à reconnaître qu'on ne peut leur faire confiance puisqu'elles finissent par devenir des concubines des membres du ménage (les enfants, mais surtout les tuteurs). Lors des enquêtes à Allada, une jeune dame qui tentait de nous montrer la légitimité de recourir à une

domestique dans un contexte où l'essentiel du travail domestique est réservé aux femmes, a raconté comment, une de ses amies qui aurait accordé une grande confiance à une domestique gardée dans son ménage depuis son bas âge, acceptait à la fois les avances de son mari puis d'un des co-locataires de la concession. Depuis ce temps, elle s'est résolue à éviter les domestiques pubères.

La rémunération du travail de la domestique se fait de diverses manières en fonction des modalités négociées à l'avance. Ce paiement peut être mensuel ou annuel et est versé aux parents de l'enfant à travers de nombreux intermédiaires en placement d'enfant. Parfois la rémunération consiste à donner une gratification n'intervenant qu'après service rendu le plus souvent laissée à l'appréciation des tuteurs-patrons. Ces derniers peuvent décider d'inscrire la fille à un atelier artisanal d'apprentissage ou lui porter une assistance financière à la préparation de son trousseau de mariage lorsque les parents biologiques décident de l'envoyer en union.

Le recours systématique et généralisé des ménages à l'utilisation des domestiques au sein des ménages (parfois même par des agents chargés de la lutte contre la traite), la relative facilité avec laquelle les domestiques s'intègrent dans leur milieu d'accueil laisse penser qu'il s'agit là d'une forme assez banale de traite.

✓ *Les enfants « baby sisters »*

Pour faire face aux contraintes de la maternité, les nouvelles mamans ont souvent recours aux services de petites filles. Celles-ci jouent le rôle de « baby sister » assurant la garde quotidienne du nouveau né tout au long de son cycle de croissance ainsi que d'autres tâches connexes : porter le bébé au dos, l'assister dans ses jeux, laver les layettes, etc. Comme dans le cas des domestiques, qui bien évidemment jouent parfois aussi ce rôle, le recours aux enfants « baby sisters » est aussi systématique après les accouchements et de nombreux parents n'hésitent souvent pas à offrir les services de

leurs progénitures parfois même au détriment de leur scolarisation. Ainsi, dans la plupart des ménages ayant une nourrice cohabite une petite « baby sister », à l'aise dans sa prestation qui consiste pour l'essentiel à « jouer avec le bébé »¹. Ces enfants vivent un réel plaisir de vie hors du cercle familial parental mais aussi parfois de moments difficiles de violences corporelles ou symboliques.

✓ *Les enfants « jobistes »*

Il s'agit généralement d'enfants qui, pour suppléer au manque de moyens de leurs parents, s'adonnent à de petits jobs souvent négociés directement par ces derniers. On citera ici en exemple les « jobs de vacances » que tout écolier désireux de satisfaire ses besoins en scolarisation (Kaki, cahier, frais de scolarisation) doit faire de façon cyclique en temps de repos scolaire. Ainsi, dans l'Atlantique tout comme dans l'Ouémé, de nombreux enfants préfèrent mettre à profit leurs vacances en migrant vers des pôles où ils peuvent s'occuper. Ces jobs à temps partiel leur permettent d'avoir des revenus substantiels que ceux-ci utiliseront à la rentrée. Ainsi, à Ayou dans la commune d'Allada, les périodes de vacances sont devenues des moments où de nombreux enfants quittent leur village pour vendre des CD. A Pobè, ce sont de nombreux enfants qui cultivent les champs agricoles situés du Nigéria et qui reviennent avec assez de moyens suscitant ainsi l'envie de leurs voisins. Cet état de chose montre que l'enfant qui est intelligent et qui n'est pas paresseux doit se « débrouiller » à travers ces jobs de vacances. Mais entre les jobs de vacance et les jobs en plein temps, le pont est souvent vite franchi, puisque le mirage du revenu issu des jobs conduit de nombreux enfants à ne plus retrouver les chemins de l'école. Un parent d'élève pour nous montrer les bienfaits de ces jobs déclarait ainsi que « *le champ est de nos jours mieux que l'école* ».

¹ Selon l'expression utilisée par plusieurs épouses enquêtées.

✓ **Les enfants « apprentis »**

C'est pour un parent un fait assez banal et ordinaire d'envoyer son enfant, dont les résultats scolaires sont jugés insuffisants, en apprentissage d'un métier auprès d'un artisan. Ceci constitue aux yeux de nombre d'interlocuteurs, une grande opportunité pour lui éviter de tomber dans la délinquance et les autres fléaux sociaux. C'est fondamentalement la quête de cet apprentissage d'un métier artisanal qui justifie souvent les déplacements des plus petits vers les villes où les opportunités sont plus grandes. Mais, en ville ceux-ci ne peuvent que s'inscrire dans des centres non conventionnels de formation en raison de leur bas âge qui les rend inéligibles à l'inscription dans des centres professionnels. Mettre un enfant déscolarisé dans un atelier d'apprentissage artisanal (forge, maçonnerie, menuiserie, plomberie, vulcanisation, etc.), c'est lui donner une chance de réussir sa vie d'autant plus que selon les propos d'un interlocuteur *''tous les enfants ne sont pas intelligents pour aller à l'école''*. Certes, cet apprentissage constitue un véritable raccourci dans la qualification de l'enfant, mais il est plus risqué en raison de la force physique que cela nécessite.

✓ **L'aide familiale ou circonstancielle**

Aller dans le champ de son papa, du maître d'école, du patron d'atelier, etc. et y exercer des travaux parfois durs sont autant d'activités qui occupent les enfants dans les localités parcourues. On peut parler ici d'une « aide familiale » ou « circonstancielle » c'est-à-dire qu'elle se limite au cercle restreint que constitue l'espace de socialisation de l'enfant. Cette pratique même si elle est parfois dénoncée (notamment en cas d'abus), apparaît souvent aux yeux des acteurs comme légitime. Ainsi, refuser de travailler pour son frère ou son père, pour son maître ou pour son patron est signe d'un manque de respect et expose à une forte réprobation de l'entourage. Pourtant, la limite n'est pas clairement définie entre un travail que l'on exerce « dehors » à des fins lucratives dans les magasins, les ménages, ou les rues et un travail exercé du « dedans » pour son père, son frère ou son patron qui eux ne donneront rien en rémunération. Quoiqu'il en soit, l'aide familiale qu'apporte l'enfant à sa famille ou son entourage l'amène certainement à prendre conscience de sa force de travail. Chacune de ces formes met l'enfant au cœur de l'organisation du travail social dans la société toute entière et sont des catégories émiques qui ne correspondent souvent pas aux catégories normatives de traite ou d'exploitation des enfants (Tableau n°2).

Tableau n°2 : Les formes banales de la traite des enfants

Formes banales de traite	Type de rapports adulte-enfant	Catégories émiques	Catégories éthiques (normatives)
La ''domestique''	Assistance au foyer	Education sociale et familiale (''enfant confié'' ou adopté)	Exploitation-Traite & Maltraitance (ETM)
La ''Baby sister''	Assistance à la maternité	Education sociale et familiale	Exploitation - Traite & Maltraitance (ETM)
Le ''Jobiste''	Rapport salarié –employeur	Enfant intelligent, qui sait se ''débrouiller'' (le ''bon'' enfant)	Exploitation de l'enfant
L'enfant apprenti	Transmission de techniques professionnelle	Professionnalisation / formation de l'enfant	Déscolarisation / exploitation
L'aide familiale ou circonstancielle	Echange d'aide	Socialisation de l'enfant	Exploitation

Source : *Données d'enquête, 2019*

2.2.2. Les formes de traite décriées et dénoncées socialement inadmissibles

A l'opposé des formes de traite qui relèvent de l'ordinaire au niveau communautaire au Sud-Bénin, il existe des formes largement décriées qui elles, font l'objet de dénonciation. Les formes de traites qui sont décriées sont issues des exemples que les acteurs rencontrés ont tenté d'indiquer comme relevant des abus de diverses formes qu'exercent certains adultes sur les enfants. Si les communautés sont unanimes sur le caractère assez déviant de ces formes, il n'en demeure pas moins qu'elles sont pratiquées sous une forme assez dissimulée par ces mêmes communautés.

✓ *Les petites bonnes à-tout-faire ou « vidomègon »*

Il s'agit ici non pas d'un usage de la main d'œuvre dans l'espace domestique stricto-sensu, mais plutôt d'une utilisation des enfants dans des activités lucratives. Il faut alors distinguer les « domestiques » et « baby sister » des « vidomègon » ou petites bonnes. Ces derniers en effet, jouent un quasi rôle de main d'œuvre utilisée le plus souvent hors du domicile notamment dans la restauration, le commerce ambulancier, le commerce de détails voire le commerce de gros.

Le système « vidomègon », qui était au départ une pratique à travers laquelle les petites filles n'ayant pas été à l'école s'initient aux activités commerciales, est de l'avis de plusieurs informateurs pervertis par des actes parfois inhumains dont elles sont victimes : sévices corporels de tout genre, non paiement des rémunérations mensuelles, abandon.

✓ *Les enfants ouvriers*

En ce qui concerne les garçons, ce sont de nombreux petits enfants qui sont utilisés comme ouvriers agricoles ou comme tâcherons dans des entreprises de construction. Dans l'ensemble, ce

sont les enfants en provenance de l'Ouémé et du Plateau qui sont les plus utilisés comme ouvriers dans le domaine de la construction immobilière. Ceux-ci seraient même les plus courtisés par les promoteurs en raison dit-on de leur assiduité et de leur finesse dans le travail.

« Dans un bâtiment encore en chantier que je visitais en compagnie d'un ami, ce dernier tentait, pour dissiper ma pitié et ma compassion à leur endroit, de me convaincre que ces petits enfants ainsi que les autres en provenance de Porto-Novo (âge variant entre 12 et 15 ans) qui se trouvent dans la plupart des chantiers ouverts dans le quartier étaient la meilleure main d'œuvre à laquelle on devrait faire recours si l'on veut comme lui un travail bien fait. Les adultes étaient selon lui moins assidus. Il précise en outre que chacun d'eux devrait gagner sur chaque chantier le double du salaire annuel d'un enseignant du primaire » (Observation de terrain, Abomey-Calavi, 22/12/2019).

Il reste cependant que ce salaire est confisqué par leurs parents qui ne leur rétrocèdent que l'infime partie et qui en toute logique les contraignent dans cette nouvelle forme de salariat.

✓ *Les mineurs « travailleurs de sexe »*

Bien que cette recherche n'évoquait pas explicitement la situation des mineurs travailleurs de sexe (TS), de nombreux enquêtés nous ont confié que la plupart des enfants qui quittaient les localités parcourues pour se retrouver dans les villes de l'intérieur ou de l'extérieur du pays favorisaient en *catimini* la prostitution des moins de 18 ans. Cela est vrai aussi bien pour les filles que pour les garçons. Selon les nombreux témoignages, la plupart des filles qui séjournaient auprès des tuteurs pour l'une ou l'autre des formes de traite, finissent dans leur aventure par s'y livrer ou dans certains

cas elles étaient victimes de plusieurs viols commis par des adultes et aussi par de jeunes gens du même âge. Chez les garçons, de nombreuses dames des marchés n'hésitent souvent pas à les solliciter pour assouvir leurs

désirs sexuels. Les populations pensent que les maladies sexuelles dont souffraient la plupart des enfants de retour d'exode étaient liées à ces abus.

Tableau n°3 : Les cas décriés et dénoncés de traite d'enfants

Formes de traite décriées	Nature des rapports adulte-enfant	Catégories émiqes	Catégories éthiques (normatives)
Les "petites bonnes" ou "vidomègon"	Assistance dans la sphère de production économique	Education sociale et familiale	Exploitation- Maltraitance - Traite
Les enfants ouvriers	Rapport salarié - employeur	Meilleure qualité de la prestation (bon enfant)	Exploitation / Maltraitance
Les mineurs T.S	Clientélaire	Aventure et tourisme	Violence (VFF)

Source : Données d'enquête, 2019

2.3. Déterminants structurels favorables à la traite des enfants

2.3.1. La pauvreté ambiante et généralisée

Le contexte général de pauvreté qui frappe la grande majorité des communautés étudiées a été souligné comme cause de la traite. En effet, la pauvreté contraint les parents dans une incapacité perçue ou réelle de subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants. De tels parents ne s'opposent donc pas à toute idée ou à toute initiative venant de l'enfant et qui tendent vers son autonomisation. Ainsi, est née progressivement l'idée selon laquelle le travail des enfants est à même de réduire la pauvreté du ménage et parfois même à le rendre riche. Le préjugé selon lequel "l'école ne donne rien" milite en faveur de cette idée. Mais, les populations soulignent que toutes les activités ne rendent pas les enfants riches et que chaque localité a sa filière porteuse.

De même, la pauvreté est liée à d'autres facteurs eux-mêmes producteurs de traite dont l'analphabétisme et surtout la polygamie qui dans les zones d'enquête parcourues continuent d'être un symbole de prestige social. En effet, se marier à plusieurs femmes, relève d'un fait socialement admis dans les sociétés agricoles. L'individu y tire un profit personnel, qui est la disponibilité d'une main d'œuvre champêtre

(femmes et enfants) et la participation aux dépenses du ménage sous toutes ses formes. A Pobè plus précisément, un homme polygame est considéré comme un « grand » et un monogame « un paresseux ». Ne pas être polygame est alors considéré comme une incapacité, toute ascension sociale incite logiquement le promu à engager d'autres épouses. Ainsi, les propos du chef d'arrondissement de Towè révèlent que ne pas le faire peut susciter des pressions sociales :

«...Si la mauvaise récolte peut provoquer le départ du paysan, la bonne récolte l'incite à prendre une femme en plus. ... Tout le monde au village me dit, maintenant que tu es CA, prends une seconde épouse ... Ainsi ta femme ne pourra plus te dominer... »
 (Entretien avec le Chef d'Arrondissement de Towé, Pobè, 7 / 12 / 2019)

Si cette cause a été abondamment soulignée par les uns et les autres, elle ne demeure pas une cause immuable d'autant plus que de nombreux pauvres n'ont pas leurs enfants en situation de traite.

2.3.2. Le mirage de la ville et l'exode rural des plus petits

Il est à noter que clairement qu'il existe une réelle aspiration des plus petits à la vie citadine. En effet, la plupart des enfants arrivant dans les

centres urbains (Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi) sont pour la plupart le fruit d'un exode rural alimenté par les mirages de la ville. C'est ainsi que beaucoup d'enfants abandonnés à leur fantasme sur l'urbanité ont dû quitter leur village pour se lancer dans une aventure citadine à travers laquelle ils pensent gagner leur vie. Dans cette aventure, ils sont aidés par leurs proches ou d'autres jeunes gens plus expérimentés maîtrisant les codes de vie du milieu urbain. Il faut relever cependant que la ville semble attirer les enfants déscolarisés (les « demi-lettrés ») plus que ceux qui n'ont jamais mis pieds à l'école. Ils sont en effet nombreux à tenter leur chance en ville, là où leur connaissance quoique embryonnaire du français leur permette de transcender les barrières linguistiques, assurer une intégration et permettre un gain plus facile à l'emploi.

Les moins lettrés préfèrent aller vers des localités où vivent des communautés parlant les mêmes langues qu'eux. Si la ville est attrayante pour les petits et pour les parents qui se décident à les y envoyer, c'est parce que dans ces localités, les opportunités d'apprentissage sont plus nombreuses et ce sont ces opportunités d'apprentissage qui sont servis aux parents réticents.

2.3.3. Les courtiers locaux en traite et leurs stratégies

Le monde de la traite est aussi celui d'un réseau d'intermédiaires qui jouent localement des rôles de courtiers. Dans le cas de la mobilité des enfants, ils interfèrent entre les parents et la famille d'accueil pour assurer clandestinement (mais parfois aussi ouvertement) les déplacements de ces derniers. Dans leurs démarches, ils se rapprochent des parents et leur font des propositions que ceux-ci acceptent volontiers. Mais il arrive aussi que ce soit les parents qui sollicitent leur « professionnalisme ». Pour garantir le succès des motivations au départ, l'intermédiaire de sexe masculin s'adresse au père du garçon et la femme intermédiaire s'adresse à la maman

lorsqu'il s'agit des filles. Il arrive également que l'initiative de contacter l'intermédiaire vient de l'enfant lui-même.

Dans un espace social réduit (un village ou un quartier de ville), l'intermédiaire est généralement connu d'autant plus que son activité est acceptée et, comme nous l'ont témoigné de nombreux interlocuteurs, il existe des familles de « coutiers en traite » c'est-à-dire des familles dans lesquelles on peut compter plusieurs individus actifs dans ce « métier » dans un schéma plus général de mobilité sociale générationnelle.

Les bons intermédiaires sont issus de leurs rangs et justifient de certaines caractéristiques : longue expérience, régularité dans le paiement, forte capacité à faire aboutir les déplacements, capacité de négociation avec les parents, etc. Ainsi, chaque enfant confié constitue une mission à accomplir avec succès y compris celui lié à la réussite des enfants confiés qui en dernier ressort consolide la réputation du courtier. C'est donc une lourde responsabilité que d'accepter conduire un enfant à l'aventure. Et la plupart des intermédiaires veillent bien à ne pas manquer à leur rôle.

D'un point de vue organisationnel, le courtage en traite fonctionne en réseau. Le négociateur au sein de la famille n'est souvent pas celui qui assure directement le déplacement. L'étude révèle de nombreux acteurs situés à divers niveaux de la chaîne :

- L'acteur principal, fils du terroir situé en amont et en aval (négocie avec les deux parties) ;
- Le conducteur de taxi-moto « *zémidjan* », maîtrise les différents chemins. Il est un passeur de frontière pouvant éviter de tomber dans les mailles du dispositif sécuritaire ;
- L'agent de répression ou de contrôle (relais, police, gendarme, etc.) devenu agent facilitateur grâce aux pratiques corruptives.

Finalement, les intermédiaires sont les seuls à connaître les nouvelles destinations des enfants et ce sont eux qui donnent les nouvelles de ces derniers à leurs géniteurs. En cas de contrat (rémunération mensuelle), ce sont ces intermédiaires qui perçoivent les montants à transmettre aux parents. Dans les cas où il n'existe pas de contrat, tout geste généreux à l'endroit des géniteurs et venant des familles d'accueil doit nécessairement transiter par l'intermédiaire qui se charge de la redistribution. C'est ce qu'illustrent les propos d'une intermédiaire :

« Les dames à qui je trouve les enfants viennent de temps en temps sans les enfants. Elles m'amènent vers la fin de l'année à l'approche des fêtes, des cadeaux et elles en amènent aussi aux parents des enfants qui sont avec elles. Tous les cadeaux descendent chez moi, mais elles prennent le soin de préparer les colis avant de venir ici. Chaque colis est destiné à une famille donnée, donc ce n'est pas moi qui fait le partage des cadeaux, mais c'est moi qui me charge de les amener dans les familles respectives [...] Elles peuvent me donner du riz, de l'huile, de la tomate. Il y en a qui me donne de l'argent en plus des dons en nature : 2000f, 3000f, 5000f. Tout dépend de la personne ». » (Entretien avec Mme A. D., intermédiaire, Allada, 11/12/2019)

La gestion des rémunérations fait ressortir que les intermédiaires tirent directement leur rétribution du fruit du travail des enfants confiés. Madame Agbanou, une intermédiaire expérimentée a par exemple proposé de « trouver un enfant » contre le paiement d'une somme de 15.000 FCA. Dans cette somme, 5.000 FCFA seront remis aux parents, le reste servira à acheter quelques tissus puis à faire les courses liées à son implication. Quoiqu'on dise, les intermédiaires tirent un large profit du placement des enfants beaucoup plus que les

parents eux-mêmes. Ils alimentent les processus de placement à travers nombre de stratégies.

2.4. Les logiques sociales et culturelles favorisant la traite

La traite des enfants dans l'univers social béninois reste problématique du fait des facteurs qui militent en faveur de la pratique ou de sa légitimation. Il s'agit des facteurs socio-économiques, des représentations, des logiques sociales et culturelles assez caractéristiques de la vie sociale « ordinaire ». Certes, ces causes à elles seules ne suffisent pas pour justifier le fait et ses dérivés, c'est pourquoi, il est mentionné ici du matériau recueilli au regard des données disponibles et pouvant servir de terreau assez fertile à l'analyse de la pratique.

2.4.1. La traite en réponse aux besoins psychologiques

Se réaliser à court terme est l'ambition de la plupart des enfants rencontrés dans les lieux de travail. Cette ambition se construit souvent en rapport avec les modèles de réussite du milieu. Ainsi, les modèles de réussite rencontrés dans les zones d'enquête sont entre autres la femme commerçante du marché Dantopka, le jeune forgeron, le jeune maçon chef chantier, le jeune migrant de retour avec une moto, ou un groupe électrique, etc.

Le discours justificatif de la traite consiste souvent à citer des « modèles de réussite » de la traite :

« Monsieur J. qui a 25 ans et qui vit au Nigéria depuis 5 ans a indiqué qu'il s'est investi à ses débuts comme agent de sécurité publique avant de se lancer dans l'apprentissage de la coiffure. Aujourd'hui, il est maître-coiffeur et a ouvert son atelier qui lui permet de gagner un peu plus de 10 000 francs par jour ». (Rapportage d'entretien avec J. A., coiffeur, Abomey-Calavi, 20/12/2019).

2.4.2. La fonction de maintien du lien social

La mobilité des enfants joue un rôle de maintien du lien social au sein des communautés. Ainsi, un polygame qui a plusieurs enfants à sa charge n'hésitera pas à envoyer quelques uns à ceux qui n'en ont pas pour témoigner des liens sociaux existant entre eux. Ce dernier a le devoir de le traiter comme le sien c'est-à-dire comme « son propre enfant ». Le traitement dont il est question n'est pas un souci pour le parent. Il faut éviter de refuser la demande d'adoption d'un enfant par une connaissance que ce soit un parent ou non de peur de voir celui-ci comprendre qu'on veut lui « monter » qu'on a des enfants. L'enfant est alors devenu le symbole du lien solide entre les parents et le tuteur de l'enfant et l'enfant pouvait demander à aller vivre chez son oncle le plus généreux. Un parent n'acceptera pas aussi l'enfant de celui avec qui il n'a pas des relations cordiales. Un oncle ou une tante qui prend l'enfant de son frère, doit considérer que ce n'est que son enfant qu'il a pris.

2.4.3. La traite des enfants et la sorcellerie

Le phénomène de la sorcellerie et du magico-religieux que l'on observe dans les consciences collectives a été observé sur le terrain de la traite des enfants. Pour réussir, il faut être éloigné de tout regard extérieur qui pourrait nuire par jalousie. C'est pourquoi, l'exode des enfants en dehors des frontières est important dans les localités frontalières. Dans certaines familles au Sud Bénin, il faut se conformer au rituel d'accompagnement et de sécurisation de la mobilité, cérémonie que l'on organise et dont les frais s'élèvent à 15000 Fcfa et qui sont pris en charge par le « solliciteur » d'enfants, afin d'annoncer le départ de l'enfant aux dieux et de demander leurs bénédictions. Dans cette somme d'argent, les 5000f servent d'argent de boissons et autres rituels. Les 10 000f restants sont utilisés pour acheter des tissus, des pagens aux parents de l'enfant qui devra partir. A Zoungbomè par exemple, traditionnellement

l'enfant est soumis, dès le quatrième jour de sa naissance, il est réalisé une consultation divinatoire le « fâ » pour connaître son destin et savoir comment l'orienter pour qu'il connaisse la prospérité le long de sa vie. Le « fâ » permet de prédire l'avenir de l'enfant et de prendre des mesures pour gérer au mieux sa vie dans son intérêt et celui de sa famille. Les propos de cette personne ressource montre l'importance de cette consultation.

« ...Le 'fâ' peut voir que l'enfant et son père où sa mère ne peuvent pas emprunter le même portail jusqu'à un moment donné, donc il faut attendre le moment opportun indiqué par le 'fâ' pour dénouer cet obstacle par des cérémonies. Ce qui oblige les parents à envoyer l'enfant ailleurs pour son adoption » (Entretien avec A. T. Conducteur de Zémidjan, Abomey-Calavi, 20/12/2019)

2.4.4. La nébuleuse des ONGs de lutte contre la traite des enfants

Les organisations non gouvernementales sont aujourd'hui trop nombreuses à s'engager dans la lutte contre la traite d'enfants. Les mécanismes de protection mis en œuvre par les ONGs consistent à dénoncer les cas auprès de la police. Or, le phénomène de démarchage ou d'intermédiation dans les pratiques de déplacement des mineurs s'est accentué, avec la répression de la traite des enfants. Ceci s'explique par le fait que le phénomène de la traite est encre dans le quotidien des communautés et le dispositif anti-traite n'est pas assez opérationnel.

« ...Une femme membre de cette église au départ est aujourd'hui indépendante et récupère pour son propre compte les enfants qu'elle va placer. C'est un métier qui paye bien... Si une fille gagne 6000 CFA par exemple, c'est 3000 CFA qui lui revient. Et, à la fin de l'année, l'intermédiaire perçoit une ristourne

équivalant à un ou deux mois de travail de la fille, pareil pour les garçons... »
(Entretien avec un chef de village à Allada, 12/12/2019).

Il faut préciser que bien que les organes de répression existent, les populations préfèrent souvent la conciliation dans des conflits nés des cas décriés, d'autant plus que ceux qui sont les premiers informés sont des proches ou parents de l'enfant ou de son tuteur. Les dénoncer revient généralement à s'attirer l'inimitié de ces derniers. De même, les efforts de synchronisation que l'on observe au niveau central ne sont que peu visibles en milieu local. Il n'y a souvent pas appropriation de la lutte par les communautés qui se réunissent parfois dans le but de capter la rente. Il n'existe pas une veille systématique de longue durée pouvant dissuader.

Globalement et de façon schématique, les actions de lutte contre la traite se structurent autour de l'offre de main d'œuvre infantile : réduire les départs, dénoncer et sanctionner les abus, décourager les intermédiaires, encourager les retours, etc. De telles interventions n'ont que des effets peu durables du fait des facteurs structurant le champ de la traite des enfants : la demande exprimée quotidiennement et le besoin de main d'œuvre des ménages. Une action plus durable consiste à agir sur ces facteurs convergents qui produisent la traite.

3. DISCUSSION

Les données ci-dessus décrites permettent de ressortir que la traite des enfants au Bénin et dans plusieurs parties de l'Afrique se fonde structurellement sur quatre éléments importants. Le premier est lié à l'historicité de la traite qui loin d'être un phénomène nouveau n'est que la facette de pratiques qui se sont déroulées au temps colonial et dont se sont appropriées progressivement les populations. Nos réflexions rejoignent ici celles de S. Morganti (2014, p.24) ou de H.B. Hounyoton (2017, p.12) qui situent l'origine du phénomène de *vidomègon* dans

l'institution du mariage et dans la solidarité de la famille traditionnelle africaine (S. Lallemand, 1988, p.18). C'est aussi ce que tente de souligner A.S. Tidjani (1998, p. 44, p. 128) lorsqu'il se réfère aux coutumes dans son explicitation du phénomène. Ce faisant, leur lecture du phénomène comme une forme « d'esclavage masqué » (S. Morganti, 2014, p.80) comporte un biais interprétatif basé sur une appropriation du discours mondialisé sur la protection des droits de l'enfant. Ce qui est officiellement représenté comme traite n'est nullement considéré comme tel par ceux qui sont censés en être les victimes (S. Morganti, 2014, p.91). La banalisation généralisée de nombreuses formes élémentaires de traite au sein des communautés montre à quel point elles sont guidées par une éthique non esclavagiste qui n'est pas cependant exempte de dérives décriées par les communautés elles-mêmes.

Le deuxième axe de réflexion est relatif au pluralisme et à l'enchâssement des causes structurelles du phénomène qui agissent de façon systémique. Ainsi, contrairement aux travaux qui postulent que derrière chaque forme du phénomène se trouve une ou plusieurs causes (BIT, 1993, p.20 ; E.-O. Aboubar, 2009, p.22 ; D. L. Ndembi, 2006, p.13) - la pauvreté étant la cause la plus citée dans les rapports produits par les structures chargées de la protection - ce travail fait ressortir le pluralisme des causes qui structurellement interviennent à la fois pour produire une traite qui ne saurait être limité à de l'esclavage moderne (T. Parisot, 2002, p.24) ou de « l'esclavage domestique » pour reprendre ici une expression stigmatisante de l'ONG Plan International.

Si les jeunes enfants sont candidats à la traite et si leurs parents autorisent leurs déplacements ou leur placement auprès de tierce-personnes, c'est parce qu'ils espèrent par cette voie assurer la réussite. Les différentes perceptions que les populations se font de la « chance de réussir » la vie en est un fort déterminant selon Y. Pesqueux (2017, p. 6). Au sein des communautés béninoises, la construction d'une maison, l'achat d'une moto, la célébration d'un mariage

sont quelques signes de réussite. Ainsi, un garçon ou une fille qui parvient à réaliser ces projets à partir des gains issus de son déplacement est souvent cité comme exemple à suivre par les autres enfants. Or, très souvent les enfants de retour, après une longue période de mobilité, arrivent à assumer ces charges socialement valorisées (O. Diaz, 1998, p.48).

L'évocation de ces cas de réussite ne signifie pas que les populations ignorent les mésaventures y afférentes. De nombreuses aventures mal vécues sont aussi évoquées. Pour les populations, ces mésaventures peuvent même être évitées si l'on prévient la colère des dieux à travers des sacrifices. C'est pourquoi des sacrifices et rituels sont souvent organisés en prélude au départ afin d'augmenter les chances de réussir des enfants candidats à l'exil (A. Bissielo, 2005, p 4).

La honte sociale de ne pas réussir et de voir ses pairs construire maison d'habitation, d'acquérir moto, radio et télévision, etc. motive les enfants à quitter leurs parents pour aller tenter eux-aussi leur chance, loin des regards de jaloux déjà « contents » de leur situation actuelle.

Les perceptions que les communautés enquêtées ont de l'enfant et des rapports de pouvoir entre ce dernier et le reste de la communauté constituent aussi une cause structurelle de la traite. Dans la classification sociale, il faut en effet distinguer entre l'âge social d'un enfant et son âge biologique. Ainsi, l'âge social apparaît comme l'élément le plus important dans l'appréciation de l'individu. Un enfant qui a biologiquement 13 ans peut être considéré comme un adulte si ce dernier dispose de réelles capacités d'assumer des responsabilités financières correspondantes. Inversement un adulte de 30 ans qui n'a pas quitté ses parents et qui vit à leur dépend est toujours considéré comme un enfant.

Sous un autre aspect, le fait que les communautés Aïzo, Fon et Goun soient des sociétés patriarcales hiérarchisées et stratifiées, l'enfant demeure un être soumis aux ordres des plus âgés. L'enfant ne choisit pas, mais c'est le

père ou la mère qui décident à sa place. De ce fait, tout enfant est comme un individu appartenant à tout le monde et tout le monde doit lui assurer une éducation. Le bon enfant, c'est celui qui est docile, c'est celui qui ne se révolte pas contre ses aînés même lorsque ceux-ci le maltraitent. Une des causes de la maltraitance est que les enfants Aïzo ont une faible personnalité pour signifier leur incapacité à contrarier les adultes.

Le troisième axe de la réflexion est lié aux figures porteuses de traite. En procédant à une comparaison entre les catégories émiques et les catégories éthiques ou normatives les analyses révèlent que les pratiques en cours relèvent dans leur ensemble d'un mécanisme de socialisation de l'enfant. Plusieurs auteurs ont déjà corroboré cette thèse (A-B. Imorou, 2009, p.33 ; A. Stella, 1996, p.17 ; E. Goody, 1999, p.40). Ainsi, certaines situations de traite relèvent plutôt d'une reproduction sociale de castes (au sens de P. Bourdieu, 1998, p.30). C'est le cas par exemple avec la forge qui occupe dans l'Ouémé la majorité des petits garçons en quête de mieux-être. Ainsi, au-delà du fait que la forge constitue une activité pour les enfants de cette communauté, elle est un mode de vie à maintenir et à reproduire. Les enfants pensent donc qu'ils ont le devoir d'exercer ce travail laissé par leurs parents car « c'est dans l'enfance que la pensée et l'action s'aiguillent pour le reste de l'existence » (F. Dupuy, 2008, p.160).

Lutter contre le phénomène présente à cet égard un impératif de prendre en considérations les réalités sociales liées au contexte de leurs interventions. La « cascade » d'actions de lutte contre la traite qui sont souvent des actions peu organisées devront se baser sur des connaissances empiriques.

CONCLUSION

Cette recherche qui s'inscrit dans l'approche compréhensive de la traite des enfants a permis d'analyser les causes structurelles et profondes

de cette pratique et sa légitimation au Sud Bénin.

Les données collectées et analysées montrent bien que bon nombre de facteurs interagissent pour co-produire le phénomène de traite. De son historicité qui loin d'être un phénomène nouveau n'est que la facette des pratiques qui se sont déroulées au temps colonial et dont se sont appropriées progressivement les populations. D'où la banalisation généralisée de nombreuses formes élémentaires de traite. Quant aux figures porteuses de traite, il est à noter que les catégories émiques et les catégories éthiques ou normatives convergent vers cette pratique de traite dont on distingue les formes banales et socialement tolérées et les formes décriées et dénoncées socialement inadmissibles qui dans leur ensemble dénotent d'un mécanisme de socialisation de l'enfant et non d'exploitation humaine. On note également un pluralisme et un enchevêtrement des causes structurelles et profondes de cette pratique qui agissent de façon systémique.

Au demeurant, face à de tels constats, le passage à des propositions de lutte plus humanisante du phénomène semble plus commode afin de faciliter un processus de réflexion concertée et responsable autour de ce dernier et d'adopter une approche basée sur l'équité et les droits humains.

Aujourd'hui plus que par le passé, il importe d'éviter la victimisation des communautés et des enfants afin de répondre au crédo de l'Unicef relatif aux droits de l'enfant d'une part et en œuvrant pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable qui vise à faire de la réalisation des droits des enfants et des femmes un de ses principaux défis pour le développement, d'autre part.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABOUBAR El-Oumar, 2009, Le trafic des enfants au Bénin: analyse des conditions socio juridiques et du cadre administratif, Mémoire de

maîtrise en sciences juridiques, Université de Parakou.

BIERSCHENK Thomas et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1997, ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques, in Bulletin de l'APAD [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/2173> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.2173>

BISSIELO Anaclé, 2005 – « Introduction à la problématique du trafic et du travail des enfants au Gabon. », Séminaire sur la problématique du trafic et du travail des enfants au Gabon, Libreville, mars, p. 1-5.

BOURDIEU Pierre, 1998, La domination masculine, Paris, Éditions du Seuil.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), 1993, « Le travail des enfants en Afrique », Revue internationale du travail, Genève, n° 3, vol. 132, 36 p.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, L'acteur et le système, Paris, Seuil.

DIAZ Olvera (dir.), 1998, Le travail des enfants étrangers à Libreville, Libreville : UNICEF.

DUPUY Francis, 2008, Anthropologie politique, Paris, Armand Colin.

GNIMADI Candide, ADEGBIDI Florent, DEGBOE Kokou, 2000, Etude sur les enfants

travailleurs des villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou, UNICEF, Cotonou, 2002.

GOODY Esther, 1999, « Sharing and transferring components of parenthood : the West African case », CORBIER M. (dir.), Adoption et fosterage, Paris, de Boccard, pp. 369-388.

L'éthique non esclavagiste de la traite des enfants dans le sud-bénin : fait de socialisation ou d'exploitation humaine ?

HOUNYOTON Hospice Bienvenu, 2017, Le vidomegonat. Socialisation et protection de

l'enfance au Bénin. Des origines à nos jours, Achères, Monde global éditions nouvelles.

IMOROU Abou-Bakari, 2009, « Les mobilités des enfants et des jeunes : analyse de quelques stratégies et tactiques et implications dans la gestion de leurs trajectoires sociales », paper drafted for the workshop Child and youth migration in West Africa :

research progress and implications for policy, 9-10 juin 2009, Development research centre on migration globalisation and poverty, Accra, university of Ghana, 20 p.

LALLEMAND Suzanne, 1988, « Adoption, fosterage et alliance », Anthropologie et sociétés, vol. 12, no 2, p. 25-40.

LOUNGOU Serge, 2003a, Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest africaine au Gabon, pp. 485-505

LOUNGOU Serge, 2003b, « Immigration et xénophobie au Gabon », Géopolitique Africaine, Yaoundé, n° 10, pp. 255-268.

MISSION DE DECENTRALISATION, 2006, Monographie de la Commune d'Allada, Cotonou, Afrique Conseil.

MORGANTI Simona, 2014, À l'écoute des « victimes » : les défis de la protection des vidomègon au Bénin, Autrepart (4) n°72, 77-94

NDEMBI Denise Landria, 2006, Le travail des enfants en Afrique subsaharienne. Le cas du

Bénin, du Gabon et du Togo. Paris : L'Harmattan.

PARISOT Thierry, 2002 – « Sur la piste de l'esclavage moderne », Manière de voir, n° 62, p. 25-28.

PESQUEUX Yvon, 2017, Robert E. Freeman et la théorie des parties prenantes en question, Master, Paris, France.

SMEETS Marine et BISSIELO Ange, dir., 2002. Les enfants travailleurs immigrés à Libreville et Owendo en 2001-2002, Rapport synthétique UE-ALISEI. Libreville : ALISEI, septembre.

STELLA Alessandro, 1996, « Pour une histoire de l'enfant exploité », in SCHLEMMER B. (dir.), L'Enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation, Paris, Karthala, p. 31-48.

TIDJANI Abdou Serpos, 1998, Notes sur le mariage au Dahomey, Ivry-sur-Seine, Éditions nouvelles du Sud.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF), 2017, Analyse de la situation des enfants au Bénin, Cotonou, UNICEF. WEBER Max, 1963, La Sociologie compréhensive, Paris, Plon.